



**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2022**

Extrait

# INTRODUCTION

- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) introduit en 2016 reste un préalable obligatoire au vote du budget primitif et doit toujours avoir lieu dans les deux mois qui précèdent son adoption.**
- **Son objectif reste d'exposer les contraintes externes qui pèsent sur la situation financière de la collectivité et d'exposer les orientations budgétaires en terme de fonctionnement, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.**
- **Il doit contenir des éléments d'information sur la structure de la dette, sur le personnel, les engagements pluriannuels et la structure des dépenses envisagées.**
- **Il fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.**

# INTRODUCTION

- **Le budget primitif 2022 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2022.**
- ▶ **A cette date, le Comptable Public aura sûrement pu établir le compte de gestion 2021. L'objectif est de soumettre le budget primitif au conseil municipal après le vote du compte administratif 2021 afin de reprendre le résultat.**
- ▶ **Vu le contexte sanitaire actuel, il est difficile de prévoir certaines recettes et dépenses du fait des mesures nationales pouvant impacter l'activité des services municipaux.**

# INTRODUCTION

► Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2021 est pour l'heure constitué ainsi:

➤ Excédent de fonctionnement :	2 966 679,74 €
➤ Déficit d'investissement :	888 967,30 €
<i>Soit un excédent de :</i>	<i>2 077 712,44 €</i>

➤ Reste à réaliser en investissement:

❖ Dépenses :	2 334 955,76 €
❖ Recettes :	1 086 702,61 €

*Soit un déficit de :* *1 248 253,15 €*

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 829 459,29 € sera prioritairement affecté au financement de la section d'investissement.

## LA CONJONCTURE NATIONALE

### ➤ Taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)

Il correspond à l'ensemble de la richesse de la Nation, il représente l'agrégat des recettes de l'ensemble des acteurs économiques

- -8 % en 2021, - 11,5 % en 2020, contre +1,5 % en 2019 et +1,8 % en 2018,
- Prévvision de + 4 % en 2022

### ➤ Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

- +1,9 % en 2021 contre +0,5 % en 2020, +1,1 % en 2019, +1,8 % en 2018
- Prévvision de +4,0 % en 2022

### ➤ Valorisation des valeurs locative en 2021 : + 3,4 %

### ➤ Taux d'endettement public :

- 115,3 % du PIB en 2021 sous l'effet de la COVID 19
- Prévvision de 113,5 % du PIB en 2022

# LA CONJONCTURE NATIONALE

Comme le montre l'ensemble de ses indicateurs, la conjoncture économique de la France est fortement dégradée.

Ainsi, la situation de l'Etat va se répercuter sur les collectivités locales, avec sans doute moins de soutien en matière de dotations de l'Etat.

Cette conjoncture nous oblige, à prendre plusieurs orientations :

**1) pour maintenir notre capacité d'investissement, il est impératif de réduire les frais de fonctionnement.**

**Ainsi, un effort sera demandé pour réduire les charges générales et de contenir voire diminuer les frais de personnel.**

**2) les investissements auront prioritairement pour objectif d'améliorer l'attractivité de la Ville.**

# Loi de Finances 2022

La mesure phare de la Loi de Finances pour 2022 est la réforme des indicateurs financiers. Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...).

A partir de 2022 sont intégrés dans le calcul de ces indicateurs le produit lié à la perception des droits de mutation (qui sera calculé en référence à la moyenne des recettes perçues sur les trois dernières années) ainsi que celui lié à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En conséquence les collectivités percevant des droits de mutation supérieurs à la moyenne et ayant instauré la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourraient être considérées comme les perdantes de cette réforme.

Le PLF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021. Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

# LES ORIENTATIONS 2022

## LES DOTATIONS DE L'ETAT:

- Il est trop tôt pour que nous en ayons connaissance. Cependant, les éléments dont nous disposons nous amène à faire de prudentes estimations.
- En 2022, la Dotation Forfaitaire pourrait s'élever à 858 158 € soit une baisse de 119 923 € par rapport à 2021 : les gains liés à la progression de la population (+1 083 €) sont obérés par l'écrêtement simulé (-121 006 €)
- En revanche, notre DSU avec un montant estimé de 871 029 € devrait progresser de 22 845 €.
- La DGF (DF+DSU) devrait donc passer à 1 729 187 € en 2022 contre 1 826 265 € en 2021

## LES ORIENTATIONS 2022

Enfin, les compensations fiscales devraient se décomposer ainsi :

	2020	2021	2022 (estimé)
<b>74835 - Compensation des exonérations de TH</b>	<b>243 557 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>74834 - Compensations FB (personnes conditions modestes)</b>	<b>3 036 €</b>	<b>4 791 €</b>	<b>4 791 €</b>
<b>74834 - Compensations FB (exonérations longue durée)</b>	<b>9 356 €</b>	<b>9 464 €</b>	<b>9 464 €</b>
<b>74834- Foncier non bâti</b>	<b>4 636 €</b>	<b>4 621 €</b>	<b>4 621 €</b>
<b>74834 – Foncier bâti sur les Valeurs Locatives Industrielles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 331 264 €</b>	<b>1 341 124 €</b>

## LES ORIENTATIONS 2022

	2020	2021	2022 (estimé)
<b>748313 – DCRTP</b> : Dotation Compensation Réforme Taxe professionnelle	85 500 €	85 500 €	85 500 €
<b>74832 – FDPTP</b> : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	103 736 €	105 746 €	105 746 €
<b>73221 – FNGIR</b> : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	191 214 €	191 214 €	191 214 €

# LES ORIENTATIONS 2022

## LA FISCALITE:

- ▶ Le projet de budget **2022** est bâti avec notre volonté d'une baisse de **0,8 point (- 1,3 %)** sur les **taux du foncier** soit **82 832 €** de recettes en moins.
- ▶ Les bases de foncier bâti sont estimées à 10 820 588 €, et le foncier non bâti à 86 245 €.
- ▶ Réintégration du taux du Foncier Bâti départemental dans le taux Foncier Bâti Ville à compter de 2021 :

Pour repère : décomposition du taux avant la réforme 2021

	Taux communal TFB 2021	=	Taux communal TFB	+	Taux départemental TFB 2020	Produits AVANT la minoration de la contribution au titre du coefficient correcteur
Maintien des taux votés en 2021	<b>58,41 %</b>	=	<b>33,05 %</b>	+	25,36 %	6 320 305 €
Baisse des taux	<b>57,65 %</b>	=	<b>32,29 %</b>	+	25,36 %	6 238 069 €

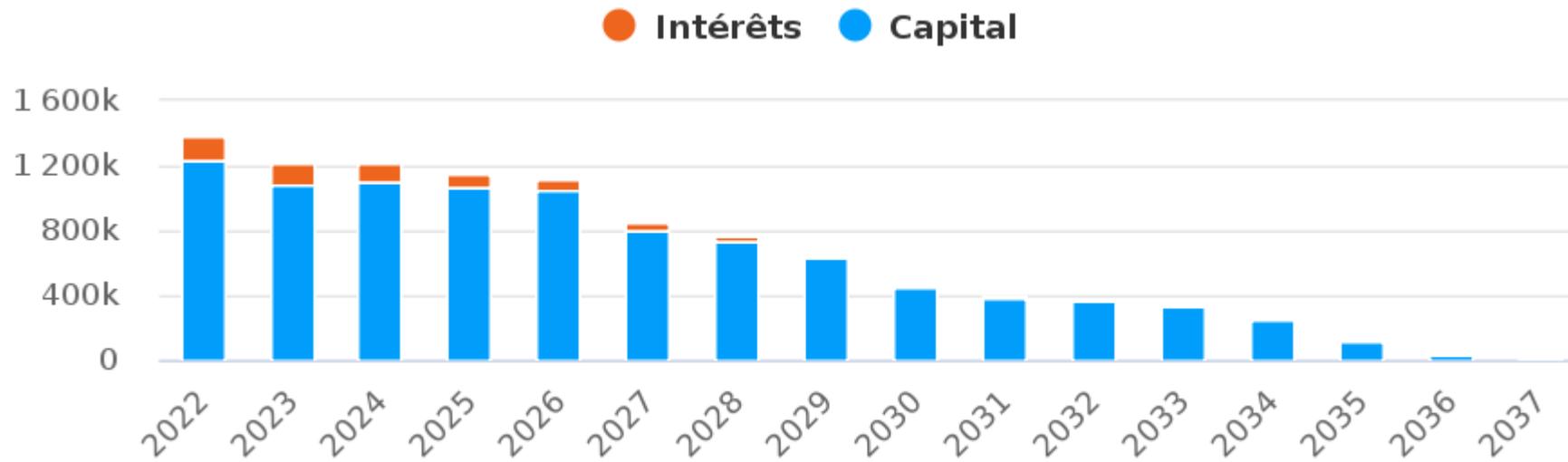
# LES ORIENTATIONS 2022

## LA DETTE

### La dette communale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

❖ Encours :	9 637 406 €	(10 705 319 € en 2021)
(En tenant compte du prêt contractualisé en décembre 2021 non encaissé à ce jour)		
❖ Nombre d'emprunts :	21	( 24 )
❖ Taux moyen annuel :	1,80 %	(2,02 % en 2021)
❖ Durée de vie résiduelle :	9 ans et 8 mois	(9 ans et 9 mois)
❖ Durée de vie moyenne :	5 ans	(5 ans et 1 mois)
❖ Ratio de désendettement :	3 ans et 6 mois	(3 ans et 10 mois)
❖ Encours/Recettes réelles de fonctionnement (estimées) :	55,21 %	(64,15 % en 2020)

## LA DETTE Profil d'extinction

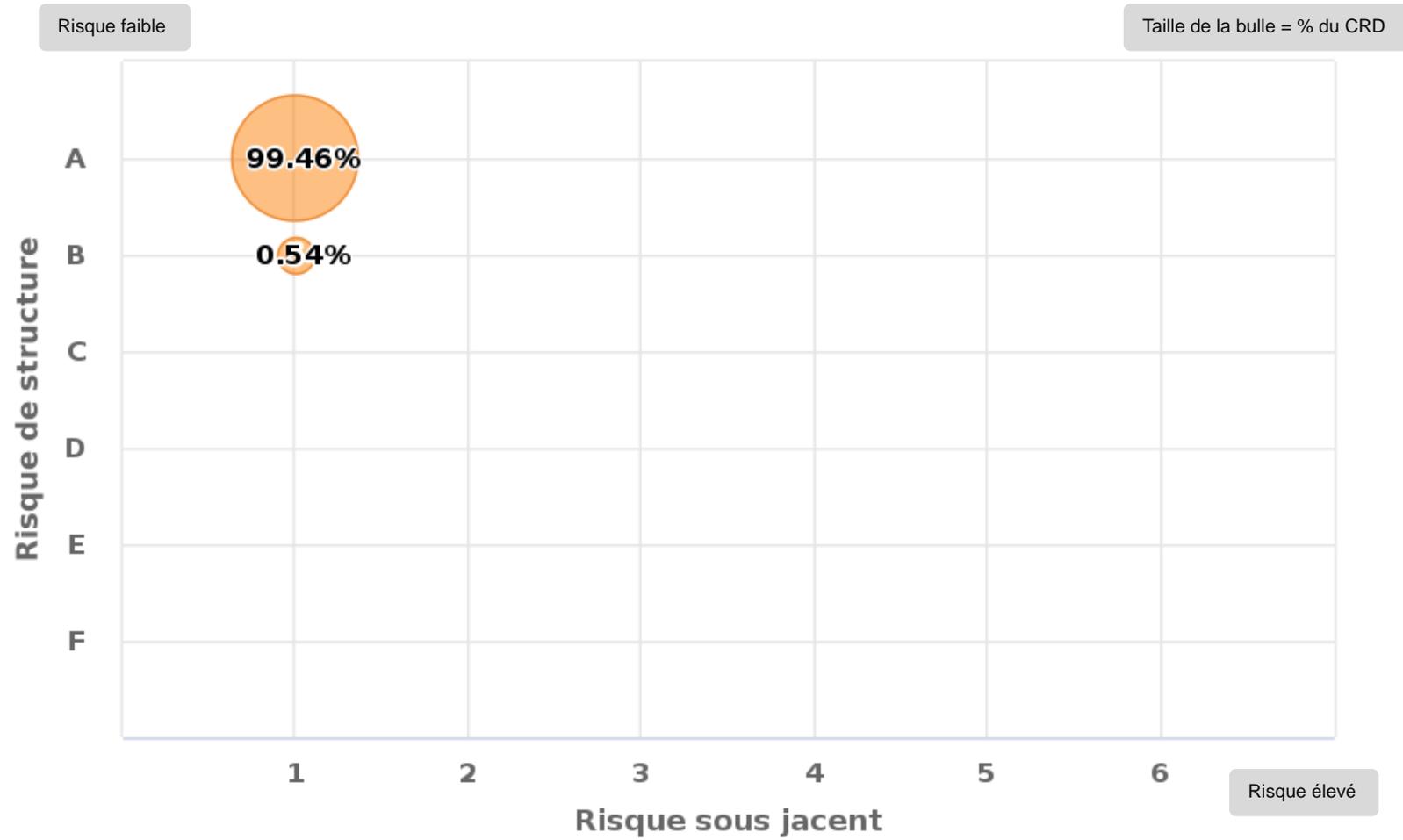


# LA DETTE

## Répartition par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	Répartition en %
CAISSE D'EPARGNE	4 387 796,33 €	45,53%
SFIL LBP	2 266 889,53 €	23,52%
SFIL CAFFIL	893 963,23 €	9,28%
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	747 250,66 €	7,75%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	671 666,67 €	6,97%
CREDIT MUTUEL	500 000,00 €	5,19%
SOCIETE GENERALE	140 864,03 €	1,46%
CAISSE ALLOCATION FAMILIALES	22 176,09 €	0,23%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 799,19 €	0,07%
<b>ENSEMBLE DES PRETEURS</b>	<b>9 637 405,73 €</b>	<b>100,00%</b>

# LA DETTE - CHARTE GISSLER



## LA DETTE

- **L'équilibre budgétaire 2021 était obtenu par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 1 676 035,83 €. Au 31 décembre 2021, seul un prêt de 500 000 € a été contractualisé.**
  
- **Entre 2020 et 2021 la ville s'est endettée de:**
  - **Capital restant dû au 31/12/2021 : 9 637 406 €**
  - **Capital restant dû au 31/12/2020 : 10 705 319 €**
  - **Désendettement de : 1 067 913 €**
  
- **Pour 2022, la commune aura de nouveau recours à un emprunt d'équilibre dont le montant est estimé à 2 000 000 €. Cependant, les fonds ne seront levés que si nécessaire.**

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, les effectifs du personnel peuvent être détaillés ainsi:

Catégories	A	B	C	Hors catégorie
Nombre agents	6	30	134	13

	Nombre d'agents
Titulaires et stagiaires	170
Non titulaires, remplaçants compris	73
Dont hors catégories :	
Apprentis	6
Service civique	1
Saisonnier	1
Professeurs des écoles	5
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>

## LE PERSONNEL

- Comme le montre le tableau ci-après, les frais de personnel sont maîtrisés en valeur absolue depuis quelques années.
- Cependant, ils représentent en 2021 près de 58% de nos dépenses de fonctionnement et près de 46 % de nos recettes.
- Cela souligne la vigilance dont il faut faire preuve pour maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, et surtout le manque de plus en plus important d'autonomie de nos finances.

## LE PERSONNEL

ANNEES	CHARGES DE PERSONNEL	% D'EVOLUTION	% CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
2014	7 968 783		52,19%	44,42%
2015	7 888 294	-1,01%	54,94%	47,01%
2016	7 754 522	-1,70%	54,15%	42,00%
2017	7 786 773	0,42%	54,99%	42,68%
2018	7 958 146	2,20%	55,98%	42,04%
2019	8 106 980	1,87%	56,35%	49,34%
2020	7 976 863	-1,61%	58,64%	47,80%
2021	7 952 590	-0,30%	57,59%	45,56%

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Pour son fonctionnement, la collectivité est amenée à contracter avec divers partenaires par voie de concessions, de délégations de services publics, de marchés ou de conventions.

Certains de ces engagements durent plusieurs années.

On peut dénombrer:

- 2 concessions (électricité et gaz),
- 1 délégation de service public (exploitation et gestion de la MFE) qui a été renouvelée avec un nouveau prestataire au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

# LE BUDGET 2022

## Les dépenses de fonctionnement:

- **Il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses. Des efforts importants seront faits dans tous les domaines comme le prévoit le cadrage budgétaire.**
- **Cette maîtrise est indispensable pour dégager un autofinancement nécessaire à la maintenance du patrimoine et pour la réalisation des investissements qui seront au PPI.**
- **La crise sanitaire actuelle a suspendu partiellement certaines activités des services. Il est difficile de se projeter sur les crédits à inscrire en 2022 pour lesquels ces activités pourraient être autorisées.**

## LE BUDGET 2022

### LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2020	BP 2021 (hors reprise du résultat)	CA 2021 Résultats provisoires	BP 2022 Montants estimatifs
011 Charges à caractère général	3 431 505,31 €	4 141 155,00 €	3 697 230,43 €	4 160 273,00 €
012 Charges de personnel	7 976 862,62 €	7 977 017,00 €	7 952 589,55 €	8 247 110,00 €
014 Atténuations de produits	19 888,00 €	17 000,00 €	15 346,00 €	17 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 913 609,19 €	1 998 367,00 €	1 932 443,52 €	1 952 578,00 €
66 Charges financières	232 065,78 €	203 825,54 €	192 073,33 €	167 375,00 €
67 Charges exceptionnelles	29 135,10 €	45 862,00 €	19 427,47 €	36 090,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>13 603 066,00 €</b>	<b>14 383 226,54 €</b>	<b>13 809 110,30 €</b>	<b>14 590 426,00 €</b>

## LE BUDGET 2022

### LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2020	BP 2021 (sans reprise du résultat)	CA 2021 Résultats provisoires	BP 2022 Montants estimatifs
013 Atténuations de charges	65 335,20 €	55 000,00 €	77 813,20 €	75 000,00 €
70 Produits des services	448 465,24 €	483 483,00 €	482 636,96 €	516 183,00 €
73 Impôts et taxes (dont Attribution de compensation de la CVS)	13 080 953,39	11 838 869,00 €	11 984 694,57 €	11 896 919,00 €
74 Dotations et participations	2 796 442,72 €	3 689 056,00 €	3 782 828,77 €	3 678 964,00 €
75 Autres produits de gestion courante	126 389,83 €	107 430,00 €	97 270,21 €	88 200,00 €
76 Produits financiers	1 487,49 €	4 800,00 €	3 079,74 €	4 800,00 €
77 Produits exceptionnels	168 206,17 €	32 790,00 €	157 289,93 €	20 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 756 920,86 €</b>	<b>16 211 428,00 €</b>	<b>16 585 613,38 €</b>	<b>16 280 069,00 €</b> 23

# INVESTISSEMENTS 2022 – 2026

## LES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement au budget primitif 2022 est de 3 715 000,00 €.

Les projets pluriannuels qui seront inscrits sur l'exercice 2022 ou sur les années suivants sont :

- **ZAC Hôtel de Ville :**
  - poursuite du réaménagement du Pôle Social et Administratif pour une occupation prévue en 2022
  - Aménagement des abords du Pôle Social et Administratif et de la future médiathèque
- **Aménagement des hallettes et place Charles de Gaulle**
- **Aménagement parking des lions**
- **Requalification friche ex fonderie Le Val Ricard**
- **Aménagement d'une piste de BMX**
- **Poursuite de la mise en place de la vidéoprotection**
- **Travaux sur le Temple et la Chapelle Sainte Anne**
- **Aménagements des espaces pour les ordures ménagères**
- **Remplacement des colonnes Morris**
- **Sonorisation en centre ville**
- **Amélioration du cadre de vie : mobilier urbain, etc.**

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements 2022 n'est pas encore totalement arrêté. Cependant, les ressources qui les financeront sont ainsi estimées :

<b>F.C.T.V.A. (16,404 % sur CA 2021)</b>	<b>295 000 €</b>
<b>Amendes de police</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>32 902 €</b>
<b>Cessions immobilières</b>	<b>75 000 €</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>2 000 000 €</b>
<b>Amortissements</b>	<b>760 000 €</b>

## Budget annexe : Locations sous régime TVA

- ▶ Ce budget annexe ne comporte aucun emprunt. Il s'autofinance depuis quelques années par ses recettes. Il s'agit des encaissements pour les locations de salles ainsi que de places de stationnement sur le parking du temple.
- ▶ Le résultat de l'année 2021 est estimé à 320 032 €.

## Budget annexe : Lotissement

- ▶ Les seules ressources potentielles de ce budget sont constituées par les ventes de terrains. Aucune vente n'a été réalisée en 2021.
- ▶ Il reste 4 parcelles à vendre :

surface en m <sup>2</sup>	n° cadastre
1104	AD n° 287
1061	AD n° 288
901	AD n° 298
1068	AD n° 299

- ▶ Le déficit 2021 s'élève à 132 114,82 €